

Des politiques gouvernementales qui attaquent la Sécurité sociale pour finaliser son démantèlement. La CGT n'en veut pas !

Montreuil, le mercredi 8 juin 2022



Une Sécurité Sociale, pour tous, pour faire face aux aléas de la vie, gérée par les travailleurs, l'Extrême Droite, la Droite et Macron n'en veulent pas !

Qui décide quoi à la Sécu ?

Dans la 5ème République, les pouvoirs sont partagés. Il appartient à l'Assemblée Nationale et au gouvernement de « faire vivre la cité » par les lois et les décisions votées. Le président de la République, lui, joue le rôle d'exécuteur de ces décisions.

Dans l'Histoire, mais surtout depuis la mise en place du quinquennat, où l'élection présidentielle est suivie immédiatement par les élections législatives, la majorité des députés sont du même parti que le président nouvellement élu. Ainsi, le président de la république a les « mains libres » pour appliquer son programme. Avec une majorité de députés, le gouvernement Macroniste se passe des propositions de l'opposition en faveur du peuple et des revendications de la population scandées dans la rue.

C'est dans une France meurtrie d'après-guerre, sans moyens financiers, où tout était à reconstruire, que le gouvernement de 1945, avec son ministre du travail communiste, Ambroise Croizat, a fait naître la Sécurité Sociale. Cette dernière était financée par le salaire socialisé (appelé aujourd'hui, de façon inexacte par ses détracteurs : « charge sociale ») et gérée par les représentants syndicaux élus par les salariés.

Que reste-t-il de tout cela aujourd'hui ? Presque rien.

Les gouvernements libéraux qui se sont succédés par la suite, n'ont eu de cesse de démanteler les ordonnances de 1945 qui régissaient la Sécu. Cela a débuté entre autres par la suppression de sa gestion par les travailleurs, l'instauration de son découpage par branche, et peu à peu, par la mise en place d'une gestion étatique avec, à partir de 1996, la succession de Lois de Financement de la sécurité sociale (LFSS) et la mise en place des Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) par branche.

Pour les détracteurs de la Sécurité sociale, 2 éléments importants et structurants :

LFSS >>> VOTE ASSEMBLEE NATIONALE QUI ORGANISE :

- Le Financement de la Sécu (impôts ou salaire socialisé)
- Le Salaire (valeur du point)
- Les effectifs (embauches)
- La valorisation ou diminution des prestations
- La rigueur budgétaire

COG >>> NEGOCIATION AVEC LE MINISTÈRE EN PLACE et LES CAISSES NATIONALES QUI MET EN PLACE :

- La stratégie d'accueil
- Les politiques sociales
- Les politiques RH
- Le cadre des négociations salariales et les conditions de travail
- Les fusions d'organismes et fermeture des caisses

**Pour reconquérir une Sécurité Sociale au service de la population, gérée par les salariés eux-mêmes, nous devons mesurer l'importance du vote lors des élections législatives. Ce vote permet d'élire les députés de la prochaine Assemblée Nationale et par conséquent, de composer le nouveau gouvernement
Demain, l'avenir de la Sécu se jouera selon la majorité à l'assemblée nationale :**

SI « ENSEMBLE » AVEC MACRON

- Baisse des recettes de la Sécurité Sociale par la suppression et les exonérations des cotisations, le gel des salaires, la suppression des effectifs, l'embauche de salariés en contrats précaires.
- User les vieux au boulot alors que les jeunes n'ont pas d'emploi.
- Hausse de la CSG qui ne sera plus exclusivement réservée au financement de la Sécu.
- Réformes des prestations et des Institutions sociales (allocation logement, assurance chômage, etc) pour mieux les réduire à néant.
- Accentuation du système libéral pour démanteler la Sécurité Sociale, faire des économies sur le dos des salariés, des plus précaires et enrichir les plus riches. L'important est de préserver l'économie.

Vers une Sécurité Sociale à minima et ETATISÉE !

- Réductions des prestations sociales à un minimum pour permettre au secteur marchand de récupérer les prestations les plus rentables.
- Fini de faire face aux aléas de la vie quels que soient ses moyens. Seuls ceux qui auront suffisamment de revenus pourront s'en sortir, bien se soigner, etc.

SI LE RASSEMBLEMENT NATIONAL

- Suppression des droits et des prestations (accès aux soins...) pour les plus précaires, gel des salaires, réduction des embauches, pas d'augmentation des salaires mais de nouvelles baisses de cotisations sociales qui iront dans la poche des patrons !
- Le but : créer un système libéral avec un soupçon de racisme et de xénophobie, en finir avec l'universalité de la Sécurité sociale, faire des économies sur le dos des plus précaires, mise en place d'un système social à préférence nationale cassant tout principe de solidarité au pays des Lumières !

Le social pour les uns, la pauvreté pour les autres ! Vers une sécurité sociale ETATISÉE !

- Vers des prestations à minima laissant le secteur marchand prendre la part du gâteau la plus rentable.
- Fini de faire face aux aléas de la vie quels que soient ses moyens. Seuls ceux qui ont les moyens pourront y prétendre.

SI LA NOUVELLE UNION POPULAIRE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

- Augmentation des recettes de la Sécu en allant chercher l'argent dans la poche des plus riches.
- Augmentation des salaires pour vivre dignement de son travail, égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes, permettant ainsi l'augmentation des recettes de la Sécu.
- Embauches pour un service public de qualité, augmentation des prestations pour que chacun puisse avoir le nécessaire vital ! L'important c'est l'humain !
- **UN PREMIER PAS VERS LA RECONQUÊTE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE !**

Dans tous les cas, seule la lutte des travailleurs permettra de défendre leurs intérêts et de faire aboutir leurs légitimes revendications !

Nous avons, cependant, la possibilité de nous faciliter la tâche en Votant AUX LÉGISLATIVES.

Alors, votons pour le camp des travailleurs unis !

La Sécurité Sociale a besoin d'être développée avec des recettes et des effectifs suffisants, une valeur du point augmentée et un service public répondant aux besoins de tous.

BRANCHE FAMILLE

Aujourd'hui de toute part, la sécurité sociale est attaquée. Le principe « cotise selon tes moyens, reçoit selon tes besoins » est mis à mal petit à petit par les gouvernements successifs.

Entre retraite à 65 ans, réforme successive de l'aide au logement pour toujours plus d'économie, exonération de cotisations...

Ambroise Croizat dès la mise en place de la sécu nous prévenait déjà « Ne parlez pas d'acquis sociaux mais de conquis car le patronat de désarme jamais ! »

Encore un coup de Mc Kinsey dans la branche famille ?

Comme on a pu le lire récemment dans la presse*, le président des riches, habilement conseillé, prévoit, le versement des prestations familiales à la source et de manière automatique.

Sous le prétexte de lutter contre le non-recours au droit, les prestations familiales seraient directement calculées et déduites « à la source », en fonction de la déclaration d'impôts de chacun.

Ce « surcoût » lié à l'automatisation du versement à la source serait compensé par l'économie de « 20 000 fonctionnaires de la CAF ». Des fonctionnaires, il n'y en a pas dans les Caf... Au-delà, du fait grave, que notre gouvernement ne connaît pas la sécurité sociale. L'objectif d'économie reste. Cette automatisation engendrerait la suppression de 57% de l'effectif, soit plus d'un salarié sur deux.

Mais, au-delà, de cette épée de Damoclès sur la tête des salariés des CAF, les conséquences seront également importantes pour nos allocataires.

Chaque salarié des CAF connaît bien le « bénéfice » de ces automatisations. Les agents ne peuvent plus intervenir sur les dossiers qui ne rentrent pas dans les cases. A croire que toutes les situations sont lisses... L'ancien directeur général de la CNAF, M. Mazauric, en septembre, nous parlait déjà du test sur 5600 dossiers qui se géraient seul sans intervention de technicien via un assistant virtuel qui « liquide » une fois par semaine et dont le taux de réussite est de 72%. Que vont devenir ces personnes qui ne peuvent plus nous contacter ou quand elles y arrivent, se retrouvent face à des agents démunis...

Surtout que le seul but de ces réformes sont les économies : par exemple, 1,1 milliard d'euros récupérés sur le dos des allocataires lors de la dernière réforme des aides au logement.

De plus, nous avons bien vu lors de la suppression du RSI que le gouvernement peut agir très vite pour mettre en place les réformes auxquelles il tient mais avec quels résultats : une intégration à marche forcée des salariés du RSI sans formation aucune et des travailleurs indépendants qui n'ont plus d'interlocuteurs...

On ne peut que s'inquiéter pour demain, à l'aube des « négociations » de la nouvelle COG.

De plus, en indiquant que les prestations seront calculées à la source en liant avec l'imposition, on ne peut que s'interroger sur la possible bascule du financement entre cotisations sociales et budget de l'Etat.

Car non la Sécurité sociale ce n'est pas l'Etat et c'est une volonté pour garder l'indépendance.

Oui, la Sécurité sociale doit être financée par le salaire socialisé pour garder l'indépendance.

Pourquoi l'indépendance ? Pour ne pas se retrouver dans la situation dans laquelle nous sommes : une Sécurité sociale SOUMISE aux desideratas d'un gouvernement à la botte du patronat !

Récupérons la gestion de notre Sécurité sociale car :

« Jamais nous ne tolérons que ne soit renié un seul avantage de la Sécurité Sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie, cette loi humaine et de progrès ». Ambroise Croizat

* Article de France info du 10/03/2022 : « le versement à la source », la grande réforme sociale d'Emmanuel Macron.

BRANCHE MALADIE

Situation tendue dans l'Assurance Maladie, les solutions existent pour ne pas s'y résoudre ?

Les plates formes téléphoniques, les services des prestations en espèces, les accueils, mais aussi la plupart des services, sont en situation de tension avec des flux inédits. La faute à qui ??? La pandémie bien sûr !!! Elle a bon dos la pandémie... La réalité est toute autre. En effet, depuis plusieurs années les salariés ne peuvent pas assurer la charge de travail qui chaque année augmente sans discontinuer. Les directions d'organismes préfèrent avoir recours aux CDD plutôt que d'embaucher en CDI pour répondre à des besoins pérennes. Elles appliquent, sans aucune prise en compte des réalités de terrain, la politique d'austérité et de casse de la Sécurité sociale qui consiste entre autres, à des économies budgétaires sur les frais de gestion du personnel avec pour conséquences les suppressions de postes, et le non remplacement des départs en retraites.

Pour la CNAM, la solution est le tout numérique et son chef de file : le compte Ameli... mais quel résultat en fin de compte, quel impact sur la baisse des autres canaux (téléphone, mail, accueil) ? Aucun.

Tout est fait dans le dépit du bon sens, pour aller vite, toujours plus vite un seul objectif pour la CNAM réduire les effectifs et le personnel. Conséquences : des logiciels qui ne fonctionnent pas ou fonctionnement mal, des rejets de traitement de dossiers, des réclamations qui s'accumulent, des répétitions de demandes sur l'ensemble des canaux.

Et les salariés dans tout cela ? Ils n'en peuvent plus, ils perdent tout le sens du travail, leurs conditions de travail et leur santé se dégradent au fil des mois. Ils n'ont de cesse de dénoncer ces problématiques, mais rien n'y fait.

A cela s'ajoute, la mutualisation des activités, la fermeture de sites, la suppression de m² (qui s'accélère sous prétexte de la mise en place étendue du télétravail) obligeant les agents à changer d'activités au gré des directions provoquant des changements de sites sans même se préoccuper des situations familiales. Toujours le même mot d'ordre : faire des économies sur le dos des salariés et au détriment des assurés.

Sans oublier les projets ubuesques de la CNAM, le dernier en date : PLEIADE (qui n'est rien d'autre que l'industrialisation de l'ouverture du courrier), pour lequel la CGT ne cesse d'alarmer le directeur de la CNAM sur son obligation de garantir la santé et la sécurité des salariés et qui doit donc passer avant toutes logiques d'économies et de gain de productivité. Mais là aussi, comme d'habitude, aucune solution proposée mis à part la poursuite de cette industrialisation à marche forcée.

En attendant, les salariés sont de plus en plus mal face à ces situations, les démissions et les ruptures conventionnelles pleuvent.

Mais cela n'est pas une fatalité. Ce n'est qu'un choix politique. Il faut donc faire valoir une autre ambition, celle de pouvoir faire face aux aléas de la vie quels que soient ses moyens.

La réponse doit venir de la Sécurité sociale et cela passe par des effectifs suffisants pour répondre à tous les besoins de la population. Les salariés de la Sécurité sociale sont des agents qualifiés et de ce fait doivent être reconnus dans leur rémunération, dans leur évolution de carrière mais aussi dans leurs conditions de travail.

BRANCHE VIEILLESSE

Alors que le personnel des Carsat et de la Cnav était exsangue, fatigué par la crise sanitaire et brisé par le manque d'effectif que nos directeurs ont su compenser en augmentant toujours plus les cadences, la direction a eu la bonne idée de nous embarquer dans le projet Carrière 2.0 !

Et quel projet... pas fini et mal dégrossi, basé sur des outils qui n'étaient pas prêts.

Adviene que pourra, la direction a donc fait le choix de déployer son fameux projet en deux temps : ce qui est presque prêt maintenant, le reste quand ça le sera.

Au moins, comme ça, la direction de la CNAV a pu faire croire à notre tutelle que nous travaillons bien sur le RGCU* comme elle s'y était engagée dans la COG même si ce n'est qu'une façade !

Résultat, depuis octobre rien ne va plus ! Les bases informatiques communiquent mal, les procédures de contournement sont légion et évoluent constamment. Chaque dossier d'assuré peut devenir, sans crier gare, un travail herculéen qui embarquera le technicien dans un périple long et complexe fait de procédures et de délais techniques.

Malgré tout cela, la CNAV et les CARSAT maintiennent la pression à la production comme avant, quand tout fonctionnait relativement correctement.

La seconde partie de l'outil n'arrivera pas avant l'automne au moins. Les difficultés artificiellement créées par le fait d'avoir déployé l'outil en deux temps se résoudront normalement automatiquement mais, la qualité de la finition de nos derniers outils informatiques, laisse présager des difficultés au moins de la même ampleur que celles que nous connaissons déjà.

Si l'on sait depuis longtemps que la Sécurité Sociale manque d'effectifs, elle manque aujourd'hui aussi d'outils correctement finalisés qui ne devraient être déployés à grande échelle qu'après avoir été correctement testés et éprouvés.

Lorsque nos directions, animées par la rentabilité, appliquent les orientations des COG et gèrent la Sécurité sociale comme une entreprise, notre Institution n'a plus rien à voir avec celle d'Ambroise Croizat. D'autres choix sont possibles....

** Répertoire de Gestion des Carrières Uniques : grosse usine à gaz couteuse lancée il y a plus de dix ans et censée permettre à terme à tous les régimes de retraite de travailler sur une même base informatique pour faciliter à terme leur rapprochement ou leur fusion dans le cadre d'une réforme des retraites.*



BRANCHE RECOUVREMENT

La proposition de Macron de conditionner le versement du revenu de solidarité active (RSA) à l'exercice d'une activité a suscité une forte désapprobation. Pour parer aux critiques, le Président de la République a donc ressuscité son projet de mise en œuvre du versement automatique des prestations sociales. C'était déjà une promesse de 2017... Une mesure visant à lutter à la fois contre le non-recours et contre la fraude aux prestations sociales. Même s'il est établi que la fraude reste moindre, alors qu'1/3 des foyers éligibles ne demandent pas à percevoir le RSA tous les trimestres.

La branche Recouvrement est bien plus familière du « salaire socialisé » pour financer notre protection sociale par le prélèvement à la source des cotisations et contributions sociales. Alors le « versement des aides sociales à la source », concrètement comment cela va se traduire pour la branche recouvrement ?

Il s'agira d'accompagner les difficultés de nos publics par le déploiement de l'offre de service « Help ». Dans le cadre du transfert de la protection sociale des travailleurs indépendants au régime général, ce dernier a la nécessité de conserver une prise en charge globale de la situation des travailleurs indépendants tout particulièrement dans le domaine de l'action sociale. C'est le rôle des cellules « action sociale » dans nos Urssaf.

Est particulièrement concernée la forte proportion d'autoentrepreneurs comptant parmi les plus vulnérables (paupérisation et difficultés d'accès à l'information notamment avec la fracture numérique ou la barrière de la langue). Le Recouvrement serait le prescripteur le plus courant pour ces publics. Le Recouvrement reste un point de contact mais ne substituera pas aux organismes prestataires.

Il s'agit d'un dispositif coconstruit au niveau interbranches, expérimenté dans la Marne en 2020, avec un objectif de généralisation en 2022. Mais la Marne n'est pas la France.

La direction de l'Urssaf Caisse nationale reste floue quant à l'organisation concrète en organisme, la charge prévisible ou la cible d'emplois en charge de cette activité. Sous prétexte d'autonomie organisationnelle à l'échelon local, chaque Urssaf décidera donc en fonction de la volumétrie des affaires, du profil des agents qui composeront cette cellule, de la ligne de service dédiée aux travailleurs indépendants. Les agents de la cellule « Help » ne devront pas maîtriser les différentes législations mais se feront le relais aux partenaires Cnam, Caf, Carsat à chaque détection d'un cas de fragilité sociale de nos publics.

Bien sûr, des agents extérieurs à la cellule « action sociale » déjà en place dans nos Urssaf pourraient être concernés. Du simple travail administratif au travail social, un tel changement nécessite des moyens humains dédiés et non pas une charge supplémentaire aux agents du recouvrement déjà bien insuffisants... Pendant la crise sanitaire, les personnels ont déjà bien été éprouvés puisqu'ils voyaient le métier changer déjà avec la suspension du recouvrement au profit d'une information sur les mesures d'exonération de cotisations et d'aide au paiement, mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Rappelons également que le Réseau des Urssaf voit ses missions s'élargir puisqu'il hérite de l'ensemble du recouvrement social (avec notamment le transfert du recouvrement des régimes complémentaires de retraite en 2023), commande politique sans considération des conditions de travail et du transfert des personnels.

Il nous faut rester vigilant quant aux négociations cruciales concernant la prochaine COG notamment au sujet de l'adéquation de la charge de travail et des moyens associés. De même, quant au mélange de genre avec le rapprochement avec la « sphère fiscale » et la fiscalisation du financement de la protection sociale par la compensation des suppressions de cotisations sociales par l'impôt. A nouveau, il s'agit d'une commande politique en vue de l'étatisation rampante de notre Sécurité sociale. En effet, la protection sociale doit rester financée par le « salaire socialisé » afin de ne pas se voir déposséder au profit des assurances privées qui s'intéresseront à la gestion des risques « lucratifs » au détriment de celle des risques « lourds » laissée à la charge de la Sécurité sociale.

Nous ne voulons pas d'un retour de la solidarité à la charité !



LA SECU

C'EST POUR LA VIE

**LA RÉGRESSION SOCIALE
NE SE NEGOCIE PAS
ELLE SE COMBAT**

